



Conditions Générales de Ventes LE NID

Les présentes conditions générales de ventes (ci-après « CGV ») s'appliquent de plein droit à toute vente de prestations fournies sur le mur du Parc des sports de Briançon aussi appelé « le NID », conclue entre le client (ci-après « l'Adhérent ») et l'exploitant, la société Les Cordes Briançonnaises (ci-après « l'exploitant »).

Toute vente implique l'adhésion préalable de l'Adhérent aux présentes CGV. L'Adhérent reconnaît ainsi en avoir pris connaissance avant de passer commande et les accepter sans réserve dans leur intégralité. Les CGV applicables sont celles en vigueur le jour de la vente. Elles annulent et remplacent dans toutes leurs dispositions celles qui auraient pu être précédemment acceptées par l'Adhérent. L'exploitant se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes CGV et de les publier sur son site internet.

L'Adhérent reconnaît également avoir pris connaissance du Règlement Intérieur (ci-après « RI ») qui complète les CGV et qui précise les modalités d'accès aux installations ainsi que les règles élémentaires de leurs utilisations. Sont comprises dans le RI toutes consignes affichées dans l'enceinte du mur du « NID ». L'Adhérent s'engage à les respecter sans réserve. Le RI peut faire l'objet à tout moment de modifications, qui seront portées à la connaissance de l'Adhérent par voie d'affichage dans l'enceinte du mur du NID ou sur son site internet.

I. PRESTATIONS ET MODALITES DE PAIEMENT

L'Adhérent souscrit à l'une des prestations ci-dessous décrites. Toute souscription réalisée par ou pour un Adhérent est nominative et incessible.

Les tarifs applicables s'entendent toutes taxes comprises et sont ceux en vigueur au jour de la vente. Ils sont affichés à l'accueil ou sur le site internet du NID. L'exploitant se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs.

Lorsque la prestation concerne un mineur de moins de 16 ans, celui-ci doit obligatoirement être accompagné d'un parent ou d'un représentant légal.

Tout mineur de plus de 16 ans souhaitant grimper seul, doit obligatoirement disposer d'une autorisation parentale remplie et signée par son parent ou tuteur légal, et accompagnée d'une copie de la pièce d'identité du parent ou tuteur. Ce document est remis lors de la commande, il est également accessible sur le site internet du NID. L'Adhérent s'engage à faire respecter l'ensemble des dispositions des présentes CGV et du RI au mineur dont il est le représentant légal.

1.1 L'escalade

Les Prestations « Escalade » décrites ci-dessous, donnent accès à l'espace de l'enceinte clôturée du NID, à savoir les murs de difficulté et le mur de vitesse.

L'abonnement annuel peut-être réglé soit dans son intégralité le jour de la commande par chèque, virement ou espèces, ou bien réglé en 3 échéances (la première au jour de la commande et les suivantes espacées de 1 mois chacune), par chèque, virement ou par espèces. A compter de son règlement, la souscription devient ferme, définitive et résiliable suivant les conditions fixées dans la Partie « Résiliation ». L'abonnement annuel prend fin dans les douze mois suivants le jour de sa souscription.

Le forfait annuel ne comprend pas de licence, l'Adhérent doit justifier d'une attestation d'assurance civile le couvrant dans sa pratique de l'escalade.

L'Adhérent peut régler sa séance à l'unité, « Forfait 1 session » qui lui donne accès à l'enceinte du « NID » dans le cadre des horaires journaliers d'ouverture. Le règlement est effectué dans son intégralité, le jour de la commande, par virement, chèque ou espèces. A compter de son règlement, la souscription devient ferme, définitive et non résiliable.

Le NID se réserve le droit de restreindre une partie de la structure ou d'interdire l'accès complet à la structure pour les Adhérents dans le cas de cours collectifs, travaux, événements, ouverture de voies, privatisation de certains créneaux... Ces restrictions n'engagent aucunement l'exploitant à une quelconque contrepartie auprès de ses Adhérents.

1.2 Les cours et stages

Des cours d'escalade encadrés sont proposés aux adultes et aux enfants en période scolaire et de vacances, selon la durée, les horaires, les tarifs et les modalités affichés à l'accueil ou sur le site internet du NID.

Des stages d'escalade sont proposés de la même manière pour les enfants et les adultes, en période de vacances scolaires.



Les cours et stages à destination des enfants sont proposés par catégorie d'âge. Sauf accord préalable de l'exploitant, l'Adhérent doit avoir l'âge requis pour les cours auxquels il est inscrit, au jour du premier cours, sous peine de résiliation de plein droit de l'inscription par l'exploitant.

L'Adhérent ne peut pas modifier le créneau de cours ou de stage auquel il s'est inscrit, sauf accord préalable de l'exploitant.

Les cours et les stages sont réglés en intégralité au jour de l'inscription, par virement, chèque ou espèces. A compter du règlement, l'inscription de l'Adhérent devient ferme, définitive et résiliable suivant les conditions fixées dans la Partie « Résiliation ».

Pour toute demande de cours collectifs encadrés sur le mur par ou pour une structure extérieure, il est impératif de prendre contact avec l'exploitant afin d'établir un devis ou une convention autorisant l'accès suivant des règles définies.

II. CONDITIONS D'ACCÈS

2.1 Les horaires d'ouverture du NID sont affichés à l'accueil ou sur le site internet. Les éventuelles modifications seront portées à la connaissance des Adhérents (ex : horaires d'été, jours fériés, etc.) mais elles n'ouvrent droit à aucune indemnité.

2.2 Pour accéder au NID il faut se présenter à l'accueil (actuellement le magasin Alpi 9, 12 rue général Colaud, 05100 Briançon). Remplir une attestation d'autonomie, signer le règlement, justifier d'une responsabilité civile couvrant l'Adhérent dans la pratique de l'escalade, s'acquitter du titre d'accès et laisser une pièce d'identité en caution pour les clefs d'accès du portillon. Les mineurs de plus de 16 ans qui souhaitent grimper en autonomie doivent avoir une autorisation parentale. Il est strictement interdit d'autoriser l'accès à un tiers n'ayant pas effectué la démarche d'enregistrement à l'accueil, le NID se réserve le droit d'effectuer des contrôles réguliers.

2.3 Tout matériel loué ou prêté doit être restitué en parfait état en fin de séance ou à l'issue de la période de prêt ou de location. Tout matériel endommagé ou non restitué sera facturé à l'Adhérent.

2.4 En plus des présentes CGV et du RI, l'Adhérent s'engage à respecter strictement l'ensemble des règles et consignes, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, qui pourraient lui être données à l'oral ou par voie d'affichage par le personnel du NID.

L'Adhérent reconnaît à la direction du NID le droit d'exclure de l'établissement toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient de nature à porter atteinte à la sécurité des autres membres ou qui constitueraient une violation des lois pénales (vol, violence, atteinte aux biens ou aux personnes, ...) ou une violation du RI ou des consignes données par le personnel du Nid.

III. RÉSILIATION – SUSPENSION

3.1. Résiliation à l'initiative de l'exploitant

Le contrat est résilié de plein droit par l'exploitant, aux motifs suivants :

- en cas de violation des lois pénales et celles protégeant les droits des tiers, sans préavis ni mise en demeure préalable ;

- en cas de fraude dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration, falsification de pièces ;

- en cas de fraude dans l'utilisation de la carte d'abonnement ;

- en cas de non-respect des présentes CGV ou du RI, quinze jours après mise en demeure adressée, indiquant l'intention de faire jouer cette clause, et restée infructueuse. Durant cette période, l'Adhérent disposera d'un droit de réponse sur les faits qui lui sont reprochés. A l'issue de ce délai, le contrat sera soit résilié soit prorogé de 15 jours.

- en cas de défaut de paiement : un incident de paiement donne lieu à la suspension de l'accès à la structure jusqu'à régularisation ; deux défauts de paiements ou plus, consécutifs ou non, pourront donner lieu à la résiliation du contrat, après suspension de l'accès, dans les quinze jours suivants la mise en demeure indiquant l'intention de faire jouer cette clause, et restée infructueuse.

Toute somme versée par l'Adhérent restera acquise à la société. Ces résiliations ne font en outre pas obstacle à la faculté de l'exploitant d'engager toutes poursuites qu'il estimerait utiles, et notamment de poursuivre le recouvrement des sommes restant dues par l'Adhérent jusqu'à l'échéance de son contrat.



Le contrat est résilié de plein droit par la Société, aux motifs suivants : a) en cas de violation des lois pénales et celles protégeant les droits des tiers, sans préavis ni mise en demeure préalable ; b) en cas de non-respect des présentes CGV ou du RI, quinze jours après mise en demeure adressée, indiquant l'intention de faire jouer cette clause, restée infructueuses. Durant cette période, l'Adhérent disposera d'un droit de réponse sur les faits qui lui sont reprochés. A l'issue de ce délai, le Contrat sera soit résilié soit prorogé de 15 jours. c) en cas de défaut de paiement : un incident de paiement donne lieu à la suspension de la carte d'accès jusqu'à régularisation ; deux défauts de paiements ou plus, consécutifs ou non, pourront donner lieu à la résiliation du contrat, après suspension de la carte d'accès, dans les quinze jours suivants mise en demeure indiquant l'intention de faire jouer cette clause, et restée infructueuse.

3.2. Résiliation à l'initiative de l'Adhérent

3.2.1 Le forfait «une entrée» n'est pas remboursable.

3.2.2 Les autres prestations sont souscrites pour une durée ferme et définitive lors de leur souscription et ne peuvent pas être résiliées avant leur terme, sauf, et sous réserve de la présentation de justificatifs valides (certificats médicaux, attestations employeurs...), pour des raisons médicales, en cas de grossesse ou d'incapacité d'exercer toute activité sportive pendant plus 6 mois, ou pour des raisons professionnelles liées à une situation de déménagement pour mutation, et dès lors que ces motifs professionnels étaient inconnus lors de la souscription de la prestation. La résiliation prendra effet à la réception des justificatifs à l'adresse mail suivante info@assoiesc.fr. L'Adhérent sera remboursé par virement bancaire du montant correspondant au prorata de la période restant à courir jusqu'au terme de la prestation souscrite.

3.2.3 Dans tous les cas, la résiliation sera par l'interdiction d'accès à la structure, la restitution de la caution à l'Adhérent et la restitution de la clé par l'Adhérent.

3.3 Suspension

3.3.1 Sur présentation d'un certificat médical valide attestant d'une incapacité ponctuelle, égale ou supérieure à un mois et inférieure à six mois, de l'Adhérent à user de son contrat (uniquement sur les abonnements à l'année), celui-ci pourra être suspendu ou prolongé de la durée indiquée sur le certificat médical sous réserve d'en informer le NID dans les meilleurs délais, par l'envoi du justificatif à l'adresse mail suivante info@assoiesc.fr.

3.3.2 Le contrat (abonnements, cours et stages uniquement) pourra également être suspendu ou prolongé en cas de fermeture du NID pour travaux ou en cas de force majeure, dans les conditions ci-dessus décrites. En cas de fermeture temporaire inférieure à une durée de quinze jours, l'abonnement ne sera ni suspendu ni prorogé.

IV. ASSURANCE

L'exploitant est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de ses préposés conformément à l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984 et suivant le code du sport. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accidents résultant de la non-observation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des installations telles que précisées dans le règlement intérieur.

L'Adhérent doit justifier d'une assurance ou souscrire une police d'assurance Responsabilité civile personnelle, le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers. Conformément à l'article 38 de la loi 16 juillet 1984, le NID informe l'Adhérent de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique dont il pourrait être victime en cas de dommages corporels, et ce auprès de l'assureur de son choix.

En cas d'accident engageant la responsabilité de l'établissement, l'Adhérent est tenu d'en faire la déclaration dans un délai de 48 heures.

V. APTITUDE PHYSIQUE

La pratique d'un sport s'accompagne de risques. L'Adhérent doit pouvoir évaluer ce dont il est capable. Il est responsable de la manière dont il fait du sport et des choix qu'il fait à cet égard. Il prend ainsi toutes les précautions requises afin d'assurer sa propre sécurité ou celle du mineur dont il est le représentant légal et veillera au respect par lui, ou par le mineur, de toutes les règles de sécurité qui lui sont communiquées.

L'Adhérent atteste toutefois que sa constitution physique et son état de santé, ou ceux du mineur dont il est le représentant légal, lui/leur permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement l'escalade en voie.



VI. DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel que l'Adhérent a communiqué à l'exploitant (tels que nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail) sont collectées et traitées par l'exploitant pour lui permettre d'exécuter l'ensemble des prestations. Les données ainsi recueillies sont traitées conformément à la Politique de protection des données personnelles établie par l'exploitant, en sa qualité de responsable de traitement, qui se trouve sur le site internet assoiesc.fr (rubrique CGV & Protection des Données Personnelles). Ces données personnelles sont traitées et conservées conformément aux dispositions de ladite Politique.

Le traitement informatique du dossier de l'Adhérent dans le cadre de la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978 modifié et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), ouvre un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement des données personnelles du dossier de l'Adhérent.

Pour exercer ses droits, l'Adhérent peut formuler toute demande soit par courrier électronique, à l'adresse info@assoiesc.fr, soit par voie postale à l'adresse : Alpi9, 12 rue Général Colaud, 05100 Briançon, en précisant ses nom, prénom, ainsi que l'objet de sa demande.

En tant que de besoin, il est précisé que, l'exercice par l'Adhérent de son droit à opposition, à limitation, à portabilité ou à effacement de ses données personnelles du dossier, peut conduire à l'impossibilité pour l'exploitant d'exécuter l'abonnement ou toute autre prestation proposée.

VII. REGLEMENT DES LITIGES

L'Adhérent pourra adresser toute réclamation visant l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générales, ou de tout autre document contractuel connexe, par voie électronique à l'adresse suivante : info@assoiesc.fr.

En cas d'échec, celui-ci peut, en application de l'article L.611-1 et suivants du Code de la consommation, recourir gratuitement au service de médiation CM2C (Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice), soit en remplissant le formulaire directement sur le site internet de CM2C (www.cm2c.net), soit en contactant CM2C par mail cm2c@cm2c.net ou par voie postale, CM2C 14 rue Saint Jean 75017 PARIS.

Conformément à l'article L612-2 du Code de la consommation, le recours à la médiation n'est possible qu'à la condition que :

L'Adhérent ait d'abord saisi le service Adhérent du NID, par une réclamation écrite de moins d'un an,

La demande de l'Adhérent n'est pas manifestement infondée ou abusive,

Le litige n'a pas été précédemment examiné ou n'est pas en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal,

Le litige entre dans le champ de compétence du médiateur.

VIII. DROIT A L'IMAGE

Le Nid est susceptible de réaliser des reportages photographiques et audiovisuels. Sauf avis contraire de l'Adhérent lors de l'inscription, Le NID se réserve la possibilité d'utiliser des images dans les brochures, sur le site Internet et dans tous ses documents promotionnels.